



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA

*Conseil du 13 avril 2017*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Budget Primitif 2017 – Budget Transports – Affectation du Résultat.**

L'An Deux Mille dix-sept, le 13 avril à dix sept heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 04 avril 2017.

**ETAIENT PRESENTS :** Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Valérie BIANCHI, Angèle BRUNINI, Philippe PERETTI, Marie-Dominique CARRIER, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Emma MUSSIER, Lucien NATALI, Jean-Jacques PADOVANI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Louis POZZO DI BORGIO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Céline SIMONI-PIACENTINI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI.

**ONT DONNE POUVOIR :**

Michel CASTELLANI	à	Mattea LACAVE
Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Marie-Dominique GIAMARCHI
Etienne PERFETTI	à	Louis POZZO DI BORGIO
Henry POYET	à	Guy ARMANET

**QUORUM : 21**

**ABSENTS :** Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Angèle BRUNINI Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Paule HOUEMER, Thérèse LORENZI, Henry POYET, Pierre-Noel LUIGGI, Etienne PERFETTI, Jean-Michel SAVELLI, Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

Conseil du 13 Avril 2017

**OBJET : Budget Primitif 2017 – Budget Transports – Affectation du Résultat.**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'article L2311-5 du code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 mars 2017 adoptant le Compte Administratif 2016 du Budget Principal ;

Considérant que la section d'investissement du Budget Principal présente en 2016 un excédent de 1 268 786,54 € ;

Considérant que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement ;

Considérant que la section de fonctionnement du budget des transports pour l'exercice 2016 présente un résultat nul ;

Considérant qu'il convient de reporter l'excédent de la section d'investissement à la section d'investissement du budget primitif 2017 du budget des transports sur la ligne budgétaire R001 ;

Vu l'avis favorable du bureau du 3 avril 2017 ;

Vu le rapport de présentation n°1 ;

Oui l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

**DECIDE  
A l'unanimité**

De reporter à la ligne R001 du budget primitif 2017 du budget des Transports 1 268 786,54 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **26 AVR. 2017**  
et publication ou notification  
du **26 AVR. 2017**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora **MONHRAOUI**



**LE PRESIDENT**

**François TATTI**

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.**